



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 49675

Texte de la question

M. Daniel Pennec appelle l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur les suites reservees a la mission de l'inspection generale des affaires sociales(IGAS), apres la devaluation du franc CFA qui a entraine de graves consequences sur les retraites payees en francs CFA, qui ont vu leur valeur en francs diminuer de 50 %. Ainsi, la devaluation du franc CFA, intervenue le 12 janvier 1994 a l'instigation de la France, a reduit brutalement le pouvoir d'achat d'environ 3 000 retraites francais. Si, d'une part, tous les autres acteurs economiques touches par cette devaluation ont recu compensation du prejudice qu'ils ont subi et, d'autre part, differentes mesures ponctuelles ont ete prises comme l'allocation exceptionnelle mise en oeuvre a partir du 4 octobre 1994, il n'en demeure pas moins qu'un nombre de ces retraites vivent avec des revenus derisoires, parfois encore inferieurs au minimum vieillesse. Le probleme de fond reste entier aujourd'hui et les conclusions du rapport de la mission IGAS, dite mission Leroy, mise en place pres de deux ans apres la devaluation du franc CFA ne sont toujours pas connues a ce jour. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui preciser, d'une part, quelles mesures concretes le Gouvernement envisage de prendre afin de repondre aux attentes des interesses qui ont dument cotise et, d'autre part, si le Gouvernement entend associer les associations representatives des retraites concernees a la definition et la mise en oeuvre de ces mesures visant a garantir la perennite de leurs prestations.

Texte de la réponse

Des la devaluation du franc CFA, l'AGACO, association des anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale, a appele l'attention du ministere de la cooperation sur la situation des Francais qui, ayant accompli tout ou partie de leur carriere en Afrique, ont des difficultes, d'une part, pour percevoir les pensions de retraite qui leur sont dues par les caisses locales de protection sociale, d'autre part, pour compenser la baisse de revenus consecutive au changement de parite. Tres rapidement apres le reajustement monetaire du franc CFA, et suite a ces interventions, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour en compenser au moins partiellement, les effets a l'egard des ressortissants francais pensionnes des regimes de securite sociale africains confrontes a des difficultes economiques particulieres. En dehors de certains dossiers, bien repertories et en nombre limite, c'est aujourd'hui chose faite. Par ailleurs, M. le Premier ministre a confie a une mission tripartite d'evaluation (Inspection generale des affaires sociales - Ministere des affaires etrangeres - Ministere de la cooperation) le soin de faire le point sur les problemes rencontres par les retraites et futurs retraites francais ayant cotise ou cotisant aux organismes africains. Cette mission, dirigee par l'IGAS (M. Leroy), s'est rendue dans six pays : Gabon, Cote d'Ivoire, Senegal, Congo, Mali et Cameroun et son rapport a ete remis a M. le Premier ministre et aux ministres concernees. Les conclusions a tirer de ce rapport ont fait l'objet d'une concertation interministerielle qui a permis de retenir une partie des propositions avancees. En ce qui concerne les eventuels beneficiaires de la mesure exceptionnelle decidee en 1994, quelques dossiers etaient en souffrance, etant notamment arrives hors delai. Sans remettre en cause les principes arretes a l'epoque, ces dossiers devraient, dans les prochaines semaines, etre examines en ne tenant pas compte de la date limite. A moyen terme, il convient d'agir sur differents registres afin de securiser au maximum les droits de nos

compatriotes sans que ceci se traduise par une charge supplémentaire sur le régime général de la sécurité sociale. Devrait donc être mise en place la centralisation des retraites ayant cotisé en Afrique à partir des informations provenant des caisses françaises et des caisses africaines. Ceci permettra de mieux connaître l'ampleur du problème et d'intervenir auprès de nos partenaires avec plus d'efficacité. Afin de réaliser une totalisation des cotisations (prise en compte des années travaillées en Afrique dans le calcul des pensions), la réflexion sera poursuivie pour faciliter la fourniture des documents nécessaires par les anciens cotisants des caisses africaines. M. le ministre du travail et des affaires sociales devrait écrire à ses homologues africains pour les sensibiliser au problème des retraites français et cette question est d'ores et déjà systématiquement abordée lors des déplacements ministériels en Afrique. Enfin une aide à la reorganisation des caisses de retraite africaine sera proposée à nos partenaires, qui complètera l'action initiée dans le cadre de la CIPRES. Parallèlement les personnes actuellement en activité seront systématiquement encouragées à souscrire une assurance volontaire, dès lors que, dans les pays concernés, la remise en ordre des systèmes africains de retraite constitue une tâche difficile et certainement longue. Certes, ces mesures ne résoudront pas l'ensemble des problèmes mais elles sont une étape dans la voie d'une amélioration de la situation de nos compatriotes ayant cotisé à des caisses de retraite africaines.

Données clés

Auteur : [M. Pennec Daniel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49675

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1276

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1643